

VOS ENCOMBRANTS
DES SOLUTIONS SIMPLES
POUR S'EN DÉBARASSER

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

SUR RENDEZ-VOUS

EN PORTE A PORTE

04.95.29.19.92

Contactez-nous de 9h à 16h
du lundi au vendredi.



STOP
ABANDONNÉS SUR UN TROTTOIR
OU DANS LA NATURE, LES
DÉCHETS POLLUENT ET
DÉGRADENT LES PAYSAGES



Depuis le 1^{er} janvier 2022, la communauté de communes Celavu Prunelli propose aux particuliers un service de prise de rendez-vous pour le ramassage gratuit, à domicile, des encombrants.

Afin de bénéficier de ce dispositif, merci de contacter les services techniques de la communauté de communes par téléphone au **04.95.29.19.92**, du lundi au vendredi de 9h à 16h.

Vous avez la possibilité de déposer jusqu'à **4 objets volumineux**, par rendez-vous, parmi ceux qui sont autorisés à la collecte (voir liste des encombrants autorisés et non autorisés ci-dessous). Chacun d'entre eux devra être d'une **taille inférieure ou égale à 2m** et d'un **poids inférieur ou égal à 50kg**.

Un meuble démonté est plus facile à collecter et à transporter, pensez-y !

Un jour de collecte vous sera fixé ainsi qu'un **numéro d'intervention à reporter sur chaque encombrant**.

Vous pourrez déposer vos encombrants devant votre domicile sur le domaine public **la veille au soir de la collecte**. Pour des raisons d'assurance, les camions et agents de collecte ne peuvent pas collecter sur le domaine privé.

Nous vous rappelons, conformément à l'article 3. du règlement de collecte ([cliquer sur le lien](#)) que tout objet ne figurant pas sur la feuille d'intervention destinée à l'équipe de ramassage ne sera pas collecté.

Suite à la mise en place du nouveau dispositif de collecte des encombrants sur rendez-vous et en porte à porte, des modifications ont été apportées à la liste suivante :

ENCOMBRANTS AUTORISÉS*

1-Objets d'habitation

Literie : lit, sommier, matelas

Mobilier : table, chaise, armoire, buffet, commode, bibliothèque, étagère, meuble de cuisine et de salle de bain, bureau.

Audiovisuel : télévision

Grand électroménager : réfrigérateur, congélateur, four/micro-onde, cuisinière, plaque de cuisson, lave-linge, sèche-linge, appareil de chauffage gaz et électrique.

Sanitaire : évier inox, ballon d'eau chaude, adoucisseur, chauffe-eau.

Puériculture : poussette, landau, siège auto, trotteur, table à langer, baignoire bébé, parc, chaise haute, lit pliant, jouets volumineux.

2-Déchets bricolage et jardin

Bricolage : Porte, fenêtre, volet, cadre, planche, échelle, escabeau.

Outillage : tondeuse, brouette, pelle, bêche, râteau.

Équipement jardin : parasol, barbecue, toboggan, mobilier de jardin.

3-Encombrants divers

Sports et loisirs : bicyclette, trottinette, appareil de musculation, rameur, vélo d'intérieur.

Divers : palettes, ferraille

ENCOMBRANTS INTERDITS*

Déchets dangereux des ménages (DDM) : acides (décapants, détartrants), bases (soude, ammoniac), solvants liquides (diluants, détachants), phytosanitaires, produits pâteux (peinture, huiles), huiles vidanges, huiles de cuisine, hydrocarbures et tous contenants de ces déchets.

Déchets tranchants et coupants ;

Bouteilles et bonbonnes de gaz ;

Pneus et batteries;

Litières animales ;

Gravats, placoplâtre, ciment, terre, céramique ;

Déchets verts : tonte pelouse, branchage ;

Pour tous vos déchets listés dans la catégorie encombrants interdits à la collecte, nous vous invitons à vous rendre à la recyclerie du Syvadec, plaine de Saint-Jean à Cauro, du lundi au samedi, de 8h à 12h et de 14h à 17h. Pour vous en savoir plus :

<https://www.syvadec.fr/recyclerie/recyclerie-de-cauro/> ou par téléphone au 06 47 68 20 15.

* listes non exhaustives

Partenariat avec la recyclerie de l'association INIZIATIVA:

Au moment de la prise de rendez-vous pour les encombrants, les services techniques de la CCCP peuvent informer les usagers du partenariat mis en place avec l'association de réinsertion professionnelle INIZIATIVA. Si les encombrants sont en bon état ou tout du moins réparables, il leur sera proposé deux dispositifs :

1/ **la recyclerie mobile** dont la mise en place est prévue début 2022 et qui proposera une permanence mensuelle d'une demi-journée dans les communes du territoire.

2/ **la collecte gratuite à domicile** : Dans ce cas il sera demandé aux usagers de faire des photos des encombrants et de contacter directement l'association au numéro suivant : 06.32.77.79.20.

Dans les deux cas, **les textiles, la vaisselle, les livres/DVD/CD, les jeux et jouets, les petits objets domestiques** en bon état seront également acceptés.

Atelier de réparation
et customisation des meubles

POUR DONNER :
06.32.77.79.20

Jouets, livres, jeux....

INIZIATIVA
ASSOCIATION

LA FRIPERIE
CHIC

La Friperie
Vêtements à 2€/kg !

Pour en savoir + :
<https://www.iniziativa-association.com/recyclerie>

Les dépôts sauvages d'encombrants, à la fois polluant et obstruant la voie publique, sont interdits par la loi et soumis à des sanctions.

•Selon l'article 2 de la loi 75-633 du 15 juillet 1975 : « Toute personne qui produit ou détient des déchets, dans des conditions de nature à produire des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune, à dégrader les sites ou les paysages, à polluer l'air ou les eaux, à engendrer des bruits et des odeurs et d'une façon générale à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination conformément aux dispositions de la présente loi, dans des conditions propres à éviter les dits effets. »

•L'article 3 de cette loi prévoit également : « Au cas où des déchets sont abandonnés, déposés ou traités contrairement aux prescriptions de la présente loi, l'autorité titulaire du pouvoir de police peut, après mise en demeure, assurer d'office l'élimination desdits déchets aux frais du responsable. Les sommes dues en conséquence sont recouvrées sous les mêmes garanties et sanctions qu'en matière de contributions directes. Les litiges concernant la liquidation et le recouvrement de ces sommes sont de la compétence de la juridiction administrative ».